Modernisation de salles de cinéma

La Normandie bénéficie d'un réseau d'une centaine d’établissements cinématographiques très variés sur son territoire. De nombreux multiplexes sont situés dans les zones urbaines à forte densité, mais un grand nombre d'établissements de petite, voire de très petite taille (mono écran) sont implantés dans les aires rurales ou les aires urbaines à très faible densité. Ils proposent souvent une programmation variée et régulière, entrant dans le cadre des classements art et essai. Pour pouvoir maintenir une exploitation efficiente, ces établissement parfois anciens, ou équipés d’un seul écran, sont contraints de procéder à des investissements de modernisation, d’accessibilité, de capacité de diffusion, d’amélioration d’accueil voire de rénovation complète de la salle ou de doublement de salle.

Objectifs

Maintien de la diffusion cinématographique en Normandie.

Bénéficiaires

Les salles implantées en milieu rural essentiellement et les salles classées « art et essai » et/ou dont le nombre de spectateurs ne dépasse pas 7 500 entrées hebdomadaires.

Caractéristiques de l’aide

L’intégralité des travaux et l’équipement sont pris en compte dans la limite de 30 % du coût des investissements, toutes collectivités confondues. Le taux d’intervention est ramené à 10 % pour les salles

lorsque la ville ou le Département n’interviennent pas. Le plafond de 100 000 € s’applique à toutes les demandes.

Contacts

Contacts

Benoit Pétel

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels

Chargé de projets industries culturelles

02 35 52 21 39

Pour toute question relative au livre et au cinéma